

6/ clign.av.lampe-témoin

Phares: marque	2/ CARELLO (00.506.700)	Indicateurs de direction	AV=sép.sous feux pos.(bl.)
Feux de croisement	2/ Bilux, asymétriques	Latér.=s.ailes AV(or.)-AR=au-dessus f.AR et	
Feux de position	2/ séparés sous phares	Essuie-glace	2/ électr.av.disp.lavage [stop (rge.)
Phare brouillard		Avertisseur	1/ électrique (2-tons)
Feux arrières	2/ comb.av.feux stop (rouge)	Rétroviseur	1/ intérieur centre haut
Réflecteurs	2/ séparés sous phares m. AR	Indicateur de vitesse	1/ avec échelle km/h
Feu stop	2/ comb.av.feux AR (rouge)	Figurine de radiateur	
Eclairage N° de contrôle	2/ centre pare-chocs pr.pl.normale et pr.pl.longue *)		
Phare marche arrière	2/ sous f.AR par contact et m.AR		
Equipement électrique	12 Volts		
Mesure du bruit	78 dB à 5'000 t/min. **)		

Observations et exceptions

- *) Cadre pour No de contrôle: Le cadre original est trop petit pour la plaque suisse normale. Est enlevé par l'importateur.
- ***) Mesure du bruit: Vhc. équipé avec pot d'échappement marqué "APP. IGM 1256 B/09/S."

Lieu et date de l'expertise-type Genève, le 12.5.59

La Commission d'expertise-type

Genre du véhicule	Marque de fabrique		Type		Modèle année	Bordereau-type N°	
Voiture de tourisme	F I A T		1 8 0 0 - Berline		1959	2' 9 0 4	
Caractéristiques "112" = préfixe au No du châssis. - "112.000" = préfixe au No du moteur							
"1800" à droite à l'arrière du véhicule		Carburant essence		Nombre de cylindres 6			
Constructeur du châssis F I A T. Torino (I)							
N° du châssis frappé à droite sur partie supérieure auvent et sur plaquette constructeur							
N° du moteur frappé à l'avant à droite latér. sur bloc-moteur et s. plaquette constructeur							
Type du moteur 112.000 -- moteur en ligne Six							
Position du mot. avant		Frein-moteur					
Cylindrée	1'795 cm ³	Frein de remorque				Dimensions ext. en mm	
Temps	4	Transmission tout synchron. Treuil/Cabest.				Longueur 4'465	
Refroidissement	eau	Nombre vit. avant	4	Crochet de rem.		Largeur 1'640	
Entraînement	s. roues AR	Vitesse en 1 ^{re}	45	Voie avant	1'340	Hauteur 1'470	
Nombre d'axes	2	Vitesse en prise dir.	140	Voie arrière	1'307	Empattement 2'650	
Nombre de pneus	4	Bloquage différentiel		Diam. de braq. 12,15/10,80		Porte à faux arr. 1'115	
Frein à pied hydraulique, à expansion interne, sur toutes les 4 roues							
Frein à main mécanique, à expansion interne, à câble, sur roues arrière (av. lampe-témoin)							
Poids	avant	arr.	total	Pneumat.	avant	arr.	Dimensions int. en mm
A vide	655	575	1'230	Dimension	5.90-14	5.90-14	Longueur
Charge utile	117	233	350	Charge pneu	410	410	Largeur
Total	772	808	1'580		4 Ply	4 Ply	Hauteur
Gar. de fabr.	5-6 personnes						Hauteur ridelles
Poids max. garanti pr. train routier				Nombre de portes		4	Porte à faux arr.
Direction: position		à gauche - s. dem. : à droite		Marque du moteur		F I A T	C.V. frein 85 SAE
Alésage		72		Course		73,5	C.V. impôts 9.144
Forme de la carrosserie		limousine					
Nombre de places: total		5		(avant 2 milieu arr. 3)		Places debout	
Siège arrière		Side-car					

6/ clign.av.lampe-témoin

Phares: marque	2/ CARELLO (00.506.700)	Indicateurs de direction	AV=sép.sous feux pos.(bl.)
Feux de croisement	2/ Bilux, asymétriques	Latér.=s.ailes AV(or.)-AR=au-dessus f.AR et	
Feux de position	2/ séparés sous phares	Essule-glace	2/ électr.av.disp.lavage [stop (rge.)]
Phare brouillard		Avertisseur	1/ électrique (2-tons)
Feux arrières	2/ comb.av.feux stop (rouge)	Rétroviseur	1/ intérieur centre haut
Réflecteurs	2/ séparés sous phares m. AR	Indicateur de vitesse	1/ avec échelle km/h
Feu stop	2/ comb.av.feux AR (rouge)	Figurine de radiateur	
Eclairage N° de contrôle	2/ centre pare-chocs pr.pl.normale et pr.pl.longue *		
Phare marche arrière	2/ sous f.AR par contact et m.AR		
Équipement électrique	12 Volts		
Mesure du bruit	78 dB à 5'000 t/min. **)		

Observations et exceptions

- *) Cadre pour No de contrôle: Le cadre original est trop petit pour la plaque suisse normale. Est enlevé par l'importateur.
- ***) Mesure du bruit: Vhc. équipé avec pot d'échappement marqué "APP. IGM 1256 B/09/S."

Lieu et date de l'expertise-type Genève, le 12.5.59

La Commission d'expertise-type